



Nombre de Conseillers :

- En exercice : 29
- Présents : 18
- Représentés : 10

## COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 AVRIL 2017 à 18h

Le Conseil Municipal de la Commune de Terville s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 7 avril 2017 sous la présidence de M. Patrick Luxembourger, Maire

En présence de : Mme Hoël, M. Boulay, Mme Vanduch, M. Ackermann, Mme Wagner, M. Berardi, M. Hoël, Mme Nalepa, Mme Huot, M. Pas, Mme Dalla Favera, Mme Cailliez, M. Ziegler, Mme Ounissar, M. Costagliola, M. Delon, Mme Laurent

En l'absence de : M. Mielcarek

Ont donné procuration : M. Froehlicher à M. Boulay, Mme Merscher-Vogel à Mme Hoël, Mme Even à M. Luxembourger, M. Tomaz à Mme Huot, M. Felten à Mme Wagner, Mme Conge à Mme Vanduch, M. Maggioli à M. Ackermann, Mme Baldo à M. Ziegler, M. Perniceni à M. Delon, Mme Le Lay à Mme Laurent

Secrétaire de séance : Mme Dalla Favera

### ORDRE DU JOUR

Communications de Monsieur le Maire  
Désignation du secrétaire de séance

1. Fiscalité locale 2017 – Vote des taux d'imposition
2. Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2016
3. Remise partielle de dette – D. Hourt / S. Demangel
4. Vote du Budget Primitif 2017 de la Ville
5. Garantie d'emprunt – Batigère Sarel – 34 logements rue de Champagne
6. Acquisition foncière – trottoirs rue Foch et rue Basse
7. Intégration de parcelles dans le domaine communal – Impasses des Lilas et des Hortensias
8. Approbation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire
9. Fixation du montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers délégués
10. Appel à projet relatif aux lieux de vie collectifs pour personnes retraitées : demande d'aide financière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. **FIXE** les taux d'imposition directe communale pour 2017 comme suit :

20,36 % pour la Taxe d'Habitation ;  
28,15 % pour la Taxe sur le Foncier Bâti ;  
101,08 % pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti.

2. **DECIDE** de la reprise anticipée des résultats 2016 au Budget Primitif 2017 comme suit :

Fonctionnement	A	Résultat de l'exercice	1 323 668,63 €
	B	Résultat antérieur reporté	430 199,95 €
	C=A+B	<b>Résultat à affecter</b>	<b>1 753 868,58 €</b>
Investissement	D	Résultat de l'exercice	4 697 444,61 €
	E	Solde d'exécution N-1	-1 437 879,10 €
	F	Solde des restes à réaliser	-941 112,24 €
	G=D+E+F	<b>Besoin (-) ou excédent (+) de financement</b>	<b>2 318 453,27 €</b>
Affectation	Investissement	1) Report en investissement R001	3 259 565,51 €
	Fonctionnement	2) Report en fonctionnement R 002	1 753 868,58 €

3. ACCORDE à M Stéphane DEMANGEL une remise partielle de 4 890 € pour des arriérés de loyers d'occupation du 15A rue de Verdun à Terville de juillet 2015 à mars 2016 ;

ACCORDE à M. David HOURT une remise partielle de 6 030 € pour des arriérés de loyers d'occupation du 15A rue de Verdun à Terville de juillet 2015 à janvier 2017 ;

IMPUTE la dépense en résultant de 10 920 € à l'article 6745 du budget 2017.

4. APPROUVE le Budget Primitif 2017 selon les modalités suivantes :

Le budget primitif 2017 proposé à l'approbation du Conseil Municipal s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

• Section de fonctionnement :	10 384 736 €
• Section d'investissement :	7 000 831 €
Soit un total de :	17 385 567 €

5. ACCORDE une garantie communale d'emprunt à hauteur de 25 % pour le remboursement d'un prêt de 3 049 760 € souscrit par la Société BATIGERE SAREL auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 60999, constitué de quatre lignes du Prêt ;

DIT que la garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du Contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;

S'ENGAGE à ce que la Ville se substitue dans les meilleurs délais à l'Emprunteur pour son paiement, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

S'ENGAGE pendant toute la durée du Contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci ;

AUTORISE le cas échéant, le Maire ou son représentant, à intervenir aux contrats de prêts passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la Société BATIGERE SAREL ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les conventions de garantie d'emprunt avec la Société BATIGERE SAREL.

6. DECIDE de l'acquisition foncière des parcelles cadastrées n° 204 et n° 205 en section 6, d'une contenance respective de 89 et 22 centiares, appartenant à l'indivision Boguet, et ce à l'euro symbolique ;

AUTORISE le Maire ou en cas d'empêchement, son Premier ou son Deuxième Adjoint, à signer l'acte notarié ainsi que toutes pièces utiles ;

DESIGNE l'étude de Maîtres Schmitt et Robin pour la rédaction de l'acte ;

PREND EN CHARGE les frais d'acte.

7. DECIDE de classer la parcelle en section 11, n° 356 constituant l'impasse des Lilas et la parcelle n° 342 constituant l'impasse des Hortensias dans le domaine public communal.

8. CHARGE le Maire de confier la mise en œuvre des présentes dispositions au Centre de Gestion de la Moselle ;

AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre ;

AUTORISE le Maire à signer la convention d'organisation de la commission de sélection professionnelle par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle ;

PREVOIT à cette fin une enveloppe de crédits au budget pour participer aux frais d'organisation des commissions de sélections professionnelles aux tarifs fixés par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Moselle y compris le coût par dossier de candidature.



9. **FIXE**, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les indemnités du maire, des adjoints et des conseillers délégués comme suit :

- Maire : 55% de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- Adjoints : 16,75% de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- Conseillers délégués : 7,35% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

**IMPUTE** les dépenses correspondantes au chapitre 012 des budgets de fonctionnement 2017 et suivants.

10. **APPROUVE** l'opération de réhabilitation du Foyer pour Personnes Agées « Erckmann Chatrian » et son plan de financement ;

**AUTORISE** le Maire ou en cas d'empêchement, son Premier ou son Deuxième Adjoint, à effectuer une demande de subvention auprès de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Alsace-Moselle et tous financeurs potentiels.

Affiché le 18/04/2017.



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Patrick Luxembourg', written over a vertical line that serves as a signature separator.

Patrick Luxembourg